

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/221 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER QUATRE MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE CONSERVATION PREVENTIVE ET DE RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS DE CORSE A CALVI

---

#### SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le neuf novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar  
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme RUGGERI Nathalie  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. SANTINI Ange à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme NIELLINI Annonciade

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et M.**

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU** la délibération n° 09/257 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010,
- VU** la délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2010 adoptant le Budget Primitif 2011,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter quatre marchés de travaux restant à attribuer pour la construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse à Calvi.

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
3	FACADE VITREE – MENUIS METAL	CMA - EMANUELLI	291 857,00	315 205,56
7	CLOISONNEMENTS - PLAFONDS	DAUGAS	119 042,20	128 565,58
9	METALLERIE - SERRURERIE	SOCOFER	238 071,17	257 116,86
10	PEINTURE - REVETEMENTS SOLS	BATI -DECOR	175 663,95	189 717,07

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 novembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**Objet** : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter quatre marchés de travaux relatifs à la construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse.

### **1- Nature et étendue des besoins à satisfaire**

Les études engagées suite à la délibération de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003 pour la création d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse ont conduit cette même Assemblée à approuver l'acquisition du fort par délibération du 28 juillet 2006.

Par délibération du 25 octobre 2007, l'Assemblée de Corse, autorisait le Président du Conseil Exécutif à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet lauréat du concours.

Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 3 février 2009.

La réalisation du centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse comprend :

- Un bâtiment « Conservation », construction neuve située dans la cour intérieure du Fort Charlet qui comprend notamment des ateliers de restauration d'œuvres d'art, des locaux de stockage de matériels et des réserves d'œuvres d'art
- Un bâtiment existant « Médiation » réaménagé et restructuré qui comprend : l'accueil, des bureaux, une salle de documentation, des dalles d'expositions, des réserves, une salle de conférence, des salles d'accueil de groupes scolaires pour activités, des locaux techniques / Sanitaires...
- Un Bâtiment « Pavillon », construction neuve située sur la toiture terrasse du bâtiment « Médiation ». Il en constitue le prolongement et le niveau du public (réunions, activités pédagogiques)

Préalablement à la présente opération, des travaux de démolition, curage et débroussaillage du site du Fort Charlet terminés fin 2009 ont fait l'objet d'un marché séparé.

Les études de conception ont été réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée des cabinets d'architecture :

- Hugues Fontenas,
  - Isabelle Latappy - LA.LA. Architecture
- et des bureaux d'études :
- Structure : TEC.CO

- Fluides : BETHAC
- Economie : MD ETC
- Paysagiste : Office of Landscape morphology

Les missions de contrôle technique et de coordination de sécurité et de protection de la santé sont assurées par la société QUALICONSLT.

La mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination par le bureau d'études ACTO.

## **2- Coût prévisionnel**

L'opération de travaux est allotie, la consultation porte sur 11 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés séparés.

- Lot 1 : Terrassement - fondations - gros œuvre - maçonnerie pierre - VRD
- Lot 2 : Etanchéité - toiture végétalisée - irrigation.
- Lot 3 : Façade vitrée - menuiseries métalliques
- Lot 4 : Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires
- Lot 5 : Electricité courants forts & courants faibles
- Lot 6 : Appareil élévateur
- Lot 7 : Cloisonnement - plafonds
- Lot 8 : Menuiseries intérieures et extérieures bois
- Lot 9 : Métallerie - serrurerie
- Lot 10 : Peinture - revêtements de sols
- Lot 11 : Espaces verts

Le coût global de l'opération y compris acquisition des forts, études et prestations intellectuelles, démolition, desserte, stationnements, abords, mobilier, équipements et provision pour révision est estimé à 8 M€ TTC.

## **3- Procédure**

La procédure adoptée est celle de l'appel d'offres ouvert européen définie aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Aux termes de trois procédures de consultation, l'Assemblée de Corse a, par délibérations n° 11/259 AC du 28 octobre 2011, puis n° 12/123 AC du 6 juillet 2012, habilité à signer et exécuter les marchés de travaux pour sept des onze lots pour la construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse.

Les marchés ont été passés avec les entreprises suivantes :

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
1	GROS ŒUVRE	MAESTRIA	2 360 242,65	2 549 062,06
2	ETANCHEITE	ISOLA	305 000,00	329 400,00
4	CHAUFFAGE PLOMBERIE	VO2	347 378,00	375 168,24
5	ELECTRICITE	SCAE	441 905,00	477 257,40
6	ASCENSEURS	SCHINDLER	28 900,00	31 212,00

8	MENUISERIES BOIS	MDL	217 397,44	234 789,24
11	ESPACES VERTS	FOURNY JARDINS	24 430,50	26 384,94

Le montant des marchés pour les 7 lots attribués s'élèvent donc à 4 005 882,08 € HT, soit 4 349 403,75 € TTC.

Sur avis de la commission du 1<sup>er</sup> septembre 2011, une 4<sup>ème</sup> consultation des entreprises a été engagée pour l'attribution des lots restés infructueux.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence correspondant a été envoyé à la publication le 29 février 2012 avec une date limite de remise des offres fixée au 27 avril 2012 à 16H00.

Les plis ont été ouverts en CAO du 10 mai 2012 (Cf. tableau page suivante).

Sur avis de la commission du 12 juillet 2012, le lot n° 3 a été déclaré infructueux et une négociation a été engagée avec les deux candidats ayant remis une offre.

Suite à la précédente consultation et après vérification et correction d'une erreur de quantité sur l'un des postes, la maîtrise d'œuvre a été amenée à réévaluer son estimation de 233 019,05 à 273 974,75 € HT.

Ces entreprises ont été auditionnées par le maître d'œuvre le 25 juillet, puis invitées à préciser le contenu et à remettre une nouvelle offre pour le 16 août 2012 à 16H00.

Les deux entreprises ont remis leur offre complétée dans les délais.

N° Lot	Candidat	Base HT	Ecart	Options	Offres y.c. Options	Ecart	Notation	Classt	Décisions CAO
<b>LOT 7</b>	<b>Cloisonnements - Plafonds</b>	<b>135 434,00</b>							
	BATI - DECOR	123 477,67	- 8,9 %	---	---	---	14,30	2	Attribution DAUGAS
	AFO	153 683,80	+ 13,5 %	---	---	---	13,45	3	
	DAUGAS	119 042,20	- 12,1 %	---	---	---	20,00	1	
<b>LOT 9</b>	<b>Métallerie</b>	<b>297 625, 00</b>	<b>- 22 167,50</b>						
	SOCOFER	---	--	---	238 071,17	- 20,0 %		1	Attribution SOCOFER
<b>LOT 10</b>	<b>Peinture – Revêtements de sols</b>	<b>210 339,81</b>	<b>- 1 990,50</b>						
	BATI - DECOR	175 663,95	- 16,5 %	- 2 247,95			18,80	1	Attribution BATI - DECOR
	AFO	205 432,40	- 2,3 %	- 2 810,00			18,55	2	
<b>LOT 3 - Façade vitrée – Menuiseries métalliques</b>									
<b>Offres initiales</b>		<b>233 019,05</b>							
	CMA - EMANUELLI	350 185,00	+ 49,3 %	- 22 173,21	328 011,79	+ 40,8 %	20,00	1	Infructueux Négociation
	LES NOUVEAUX MENUISIERS	359 237,61	+ 58,0 %	- 16 253,66	342 883,95	+ 47,1 %	15,65	2	

Lors de la séance du 12 juillet 2012, au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a décidé :

- **d'attribuer :**

- Le lot n° 7 Cloisonnement - Plafonds pour un montant de 119 042,20 € HT
- Le lot n° 9 Métallerie pour un montant de 238 071,17 € HT
- Le lot n° 10 Peinture - revêtements de sols pour un montant de 175 663,95 € HT

- **déclarer infructueux** le lot n° 3 Façade vitrée - menuiseries métalliques et engager la négociation avec les deux entreprises ayant remis une offre.

Après négociation, au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres du 13 septembre 2012 a décidé :

- **d'attribuer** Le lot n° 3 Façade vitrée - Menuiseries métalliques pour un montant de 291 857,00 € HT.

#### 4- Comparaison / Coût d'objectif

Le coût des travaux a été estimé en phase APD à 4 120 370 € HT, valeur septembre 2007, soit 4 737 992,46 € actualisé en valeur mars 2012 (soit + 15 % d'actualisation).

	Montant attribution	Date valeur	Mars-12	
- Démolition curage	209 340,00	Réalisé	209 340,00	
- Terrassement-Fondations-GO-Maçonneries	2 360 242,65	janv-11	2 442 563,72	
- Etanchéité-Toiture végétalisée	305 000,00	janv-11	315 637,86	
- Façades vitrées-Menuiseries métalliques	291 857,00	mars-12	291 857,00	
- Chauffage-Plomberie	347 528,38	mai-09	380 096,95	
- Electricité	441 905,26	mai-09	483 318,35	
- Ascenseur	28 900,00	mai-09	31 608,36	
- Cloisonnements - Plafonds	119 042,20	mars-12	119 042,20	
- Menuiseries int & ext bois	217 397,44	oct-11	221 213,65	
- Métallerie-Serrurerie	238 071,17	mars-12	238 071,17	
- Peintures-Revêtements de sols	175 663,95	mars-12	175 663,95	
- Espaces verts	24 430,50	janv-11	25 282,59	
			<b>4 933 695,79</b>	<b>+ 4,1%</b>

Le montant global des onze lots plus la démolition réalisée en 2009 varie de + 4,1 % par rapport à l'estimation niveau APD de septembre 2007 actualisée.

#### 5- Passation des marchés

Les marchés sont passés avec les entreprises suivantes :

N°	Désignation	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
1	GROS ŒUVRE	MAESTRIA	2 360 242,65	2 549 062,06
2	ETANCHEITE	ISOLA	305 000,00	329 400,00
3	FACADE VITREE - MENUIS METAL	CMA - EMANUELLI	291 857,00	315 205,56
4	CHAUFFAGE PLOMBERIE	VO2	347 528,38	375 330,65
5	ELECTRICITE	SCAE	441 905,00	477 257,40
6	ASCENSEURS	SCHINDLER	28 900,00	31 212,00
7	CLOISONNEMENTS - PLAFONDS	DAUGAS	119 042,20	128 565,58
8	MENUISERIES INT & EXT BOIS	MDL	217 397,44	234 789,24
9	METALLERIE - SERRURERIE	SOCOFER	238 071,17	257 116,86
10	PEINTURE - REVETEMENTS SOLS	BATI - DECOR	175 663,95	189 717,07
11	ESPACES VERTS	FOURNY JARDINS	24 430,50	26 384,94

Le montant des marchés pour les 11 lots s'élèvent à 4 550 038,29 € HT, soit **4 914 041,35 € TTC**.

#### **6- Planning prévisionnel**

Le délai d'exécution est de 20 mois, dont 4 mois de période de préparation du chantier, à compter des ordres de services de démarrer les travaux délivrés en date du 16 décembre 2011 avec date d'effet au 2 janvier 2012.

#### **7- Engagement du marché**

Le bilan financier prévisionnel est arrêté au montant total de 8 000 000 € TTC.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au programme 4726 Restauration du Patrimoine des Budgets Primitifs 2007, 2010 et 2011 adoptés par l'Assemblée de Corse.

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs aux travaux de construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.